



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-79199>

Département(s) de publication : **67**

Annonce n° **24-79199**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-75563

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Eurométropole de Strasbourg

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 24670048800017

Ville : STRASBOURG

Code postal : 67076

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 67

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Dérasement d'accotements sur chaussées du réseau routier structurant et hyper-structurant

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233229

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché :
L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande.
Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges.
Les prestations sont réglées par des prix unitaires.
Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent les options (prestations similaires et reconductions).
Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction.

Critères d'attribution : Performances en matière de protection de l'environnement : 5% Valeur technique : 20% Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté : 5% Prix des prestations : 70%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Critères d'attribution, Au lieu de Dans le Rc, article 8.2 Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté, au lieu de lire : "Le critère Performance en

matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté, sera évalué à partir du nombre d'heures de formation proposé à l'article 9 de l'Acte d'engagement.", lire Il faut lire : "Le critère Performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté, sera évalué à partir du nombre d'heures d'insertion proposé à l'article 9 de l'Acte d'engagement."

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/07/2024